

PERMIS 1 €

Afin d'aider les jeunes de 15 à 25 ans révolus qui souhaitent bénéficier d'une facilité de paiement pour leur formation permis catégorie B, l'Etat a mis en place en partenariat avec les écoles labellisées et les établissements prêteurs l'opération « PERMIS 1 € »

Notre objectif est donc aussi de vous aider, de vous simplifier également l'accès au permis de conduire dans une démarche de qualité de formation à laquelle nous nous sommes toujours engagées.

Ce prêt (dont les intérêts sont payés par l'Etat) ne peut être attribué au bénéficiaire qu'une seule fois, et pour une même catégorie de permis.